

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 21 février à 17h30, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni en visioconférence.

Étaient présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Valérie ROGER
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Pascal HEMET
- Délégué de la commune de Boury en Vexin :
- Délégué de la commune de Courcelles les Gisors :
- Délégué de la commune de Bray et Lu : Romain SANVY
- Délégué de la commune de Montreuil sur Epte :

Madame Catherine LEPILLER a donné pouvoir à Madame Elise HUIN,
Madame Marie-José DEPOILLY a donné pouvoir à Madame Elise HUIN

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER,

Monsieur Gilles DELON, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité par 8 voix le procès-verbal de la précédente séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

ETAT DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE

Décision n°2022001 – Choix de la solution IDELIBRE pour la dématérialisation des dossiers de séance des conseils syndicaux

FINANCES :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1^{ère} Vice-Président en charge des Finances

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre lui ayant été prescrites de passer dans ses écritures ;

Vu la Commission Finances du 31 janvier 2022 ;

Compte tenu de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- D'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant aucune observation, ni réserve de sa part.

FINANCES :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1^{ère} Vice-Président en charge des Finances

Le Compte Administratif présenté en annexe retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice 2021, avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	54 729,76 €
Recettes :	60 000,46 €
Résultat reporté 2020 Recettes :	+ 7 780,36 €
<i>Différence de la section (1) :</i>	<i>+ 13 051,06 €</i>

INVESTISSEMENT

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	1 058,68 €
Résultat reporté 2020 Recettes :	+ 4 634,59 €
<i>Différence de la section (2) :</i>	<i>+ 5 693,27 €</i>

L'EXCÉDENT NET DE CLOTURE 2021 EST LE SUIVANT :

Modalités de calcul : (1+2) : 18 744,33 €

Pour information, l'excédent 2020 était de 12 414,95 €.

Vu la Commission Finances du 31 janvier 2022 ;

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 5 votants décide :

- D'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2021 tel qu'annexé ;
- De préciser que Madame Huin, Présidente, n'a pas participé au vote.

FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1^{ère} Vice-Président en charge des Finances

Conformément aux règles de la Comptabilité M14, le Conseil syndical doit décider de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

La section d'investissement de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 5 693,27 € qu'il y a lieu de constater au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » ;

La section de fonctionnement de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat excédentaire de 13 051,06 € ;

Vu la Commission Finances du 31 janvier 2022 ;

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 13 051,06 € en recettes au compte 002 « Excédent ordinaire reporté de la section de fonctionnement » ;
- D'inscrire le résultat d'investissement de l'exercice 2021 d'un montant de 5 693,27 € en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1^{ère} Vice-Président en charge des Finances

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 73 053,06 €. La décomposition des chapitres est la suivante :

DEPENSES

➤ CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 46 606,06 € et se déclinent comme suit :

Article 60632 : « Fournitures de petit équipement » s'élève à 200 € pour permettre notamment l'achat de matériaux pour la réparation de boîtes à lire ou de panneaux.

Article 60633 : « Fournitures de voirie » s'élève à 400 € permettant l'achat de béton pour le scellement de mobilier urbain.

Article 6064 : « Fournitures de bureau » s'élève à 50 € permettant l'achat de petites fournitures administratives.

Article 611 : « Contrats de prestations de services » s'élève à 40 288,06 € pour couvrir principalement les frais liés au contrat d'entretien (5 prestations d'accotements + 1 prestation d'élagage + 2 soufflages de feuilles) réalisé par HD Paysage pour 14 550 €, au contrat de nettoyage de la Voie Verte avec la société Thomas Vatel Nettoyage (33 passages par an) pour 10 000 €, des prestations complémentaires pour 2 000 € en cas d'arbres tombés et 12 292,06 € pour l'équilibre de la section de fonctionnement.

Article 6161 : « Assurances multirisques » s'élève à 1 058 € pour couvrir les dépenses d'assurances liées aux activités du Syndicat Mixte.

Article 6225 : « Indemnités au comptable et aux régisseurs » est crédité de 100 €.

Article 6232 « Fêtes et cérémonies » est crédité de 4 500 € pour payer tous les frais liés à l'organisation de la Journée Nationale de la Voie Verte.

➤ **CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**

Les charges de personnel s'élèvent à 12 000 € et se déclinent de la façon suivante :

Article 6218 : « Autres personnels extérieurs » est crédité pour 12 000 € correspondant à la rémunération accessoire des 6 agents titulaires (il n'y a plus de personnel non titulaire en charge du syndicat) et en sus l'intervention sur la Voie Verte des agents de la voirie et de la maintenance de la Communauté de communes du Vexin Normand (pose de bancs, mobilier, débitage d'arbres tombés...) ;

➤ **CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 14 585 € et se décomposent principalement ainsi :

Article 6531 « : « Indemnités des élus » s'élève à 8 000 €.

Article 6533 « : « Cotisations de sécurité sociale » s'élève à 400 €.

Article 657341 : « Subventions de fonctionnement aux Communes membres du GFP » s'élève à 1.680 € dans le cadre d'une convention avec la commune de Courcelles-lés-Gisors pour l'entretien des espaces verts du parking de Neaufles.

Article 657358 : « Subventions de fonctionnement aux Groupements de collectivités » s'élève à 4 500 € pour le versement du forfait administratif à la Communauté de communes du Vexin Normand pour compenser les frais de timbres, d'envois des dossiers de séances syndicaux/bureaux/commissions, de déplacements, d'électricité et de papier, d'utilisation des véhicules de services et de frais téléphoniques et divers.

➤ **CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Article 6811 « : « Dotations aux amortissements » s'élève à 862 € qui constitue une dépense obligatoire pour l'amortissement des immobilisations.

RECETTES

➤ **002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**

Il est crédité de 13 051,06 € correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2021.

➤ **CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

Les subventions des communes et EPCI représentent 60 000 €, réparties ainsi :

Article 74741 : « Subventions et participations des communes » est crédité de 6 000 € correspondant à la participation pour l'année 2022 des communes membres du Syndicat Mixte de la Voie Verte (identique à 2021) :

- Bray et Lû (3%) : 1 800 €
- Courcelles-les-Gisors (3%) : 1 800 €
- Boury en Vexin (2%) : 1 200 €
- Montreuil sur Epte (2%) : 1 200 €

Article 74751 : « Subventions et participations des Groupements de communes » est crédité de 54 000 € correspondant à la participation pour l'année 2022 des Communauté de communes membres du Syndicat Mixte de la Voie Verte :

- Communauté de communes du Vexin Normand (48 %) 28 800 € ;
- Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (42 %) 25 200 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La Section d'investissement du Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte est quant à elle équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de **6 555,27 €** et se décompose ainsi :

DÉPENSES

➤ **CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » est crédité de 6 555,27 € pour prévoir le rachat de mobilier urbain en cas de besoin (table de pique-nique, banc, poubelle).

RECETTES

➤ **CHAPITRE 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE**

Article 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement » est crédité de 5 693,27 €, ceci correspondant à l'excédent d'investissement 2021.

➤ **CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Est crédité de 862 € pour les amortissements, somme identique au compte 6811 de la section de fonctionnement.

Vu la Commission Finances du 31 janvier 2022 ;

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- D'approuver le Budget primitif pour l'exercice 2022, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, ci-dessus exposé et tel que présenté en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le :

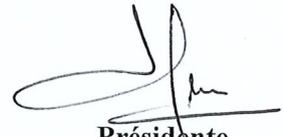
Gilles DELON



Secrétaire de séance



Elise HUIN



Présidente